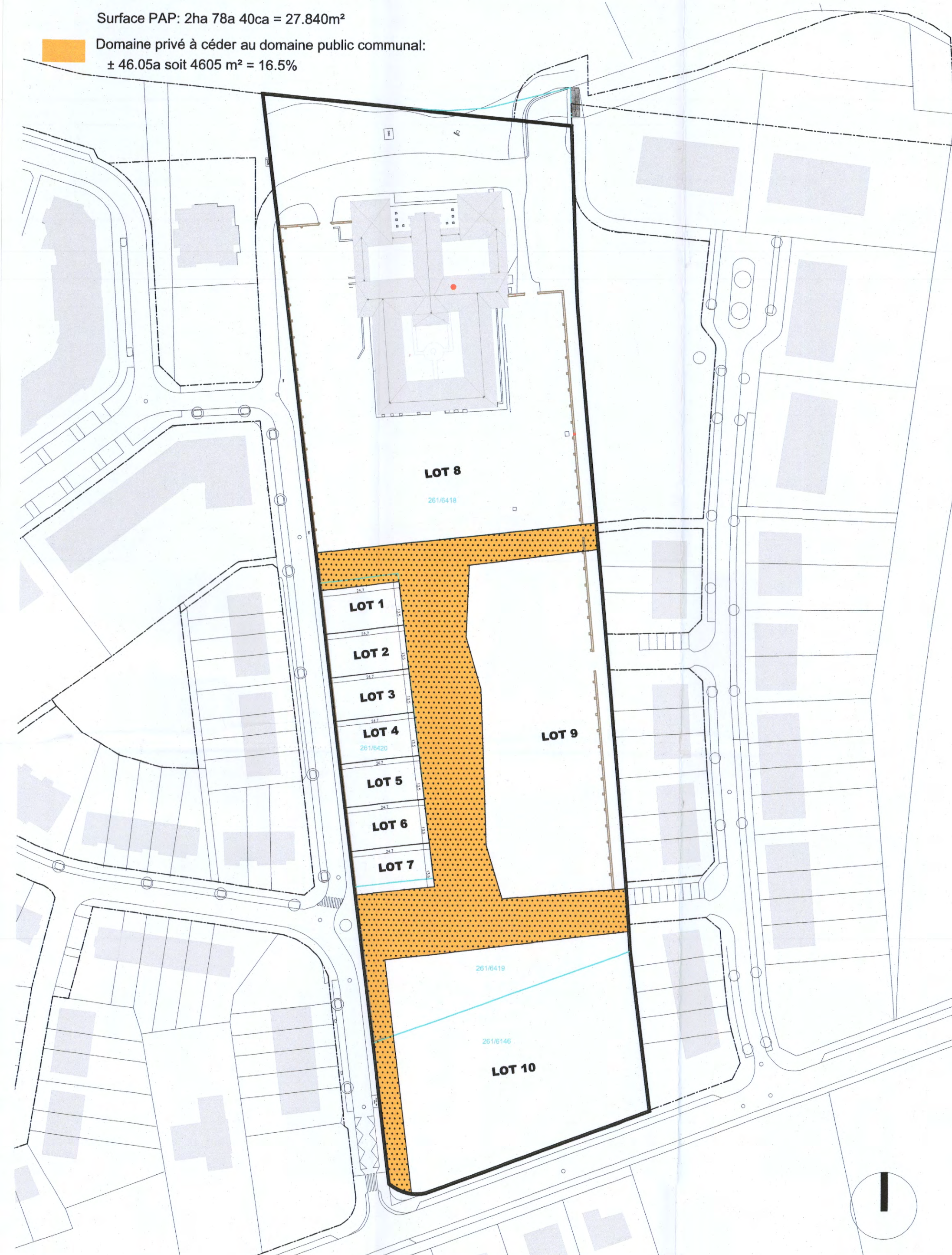
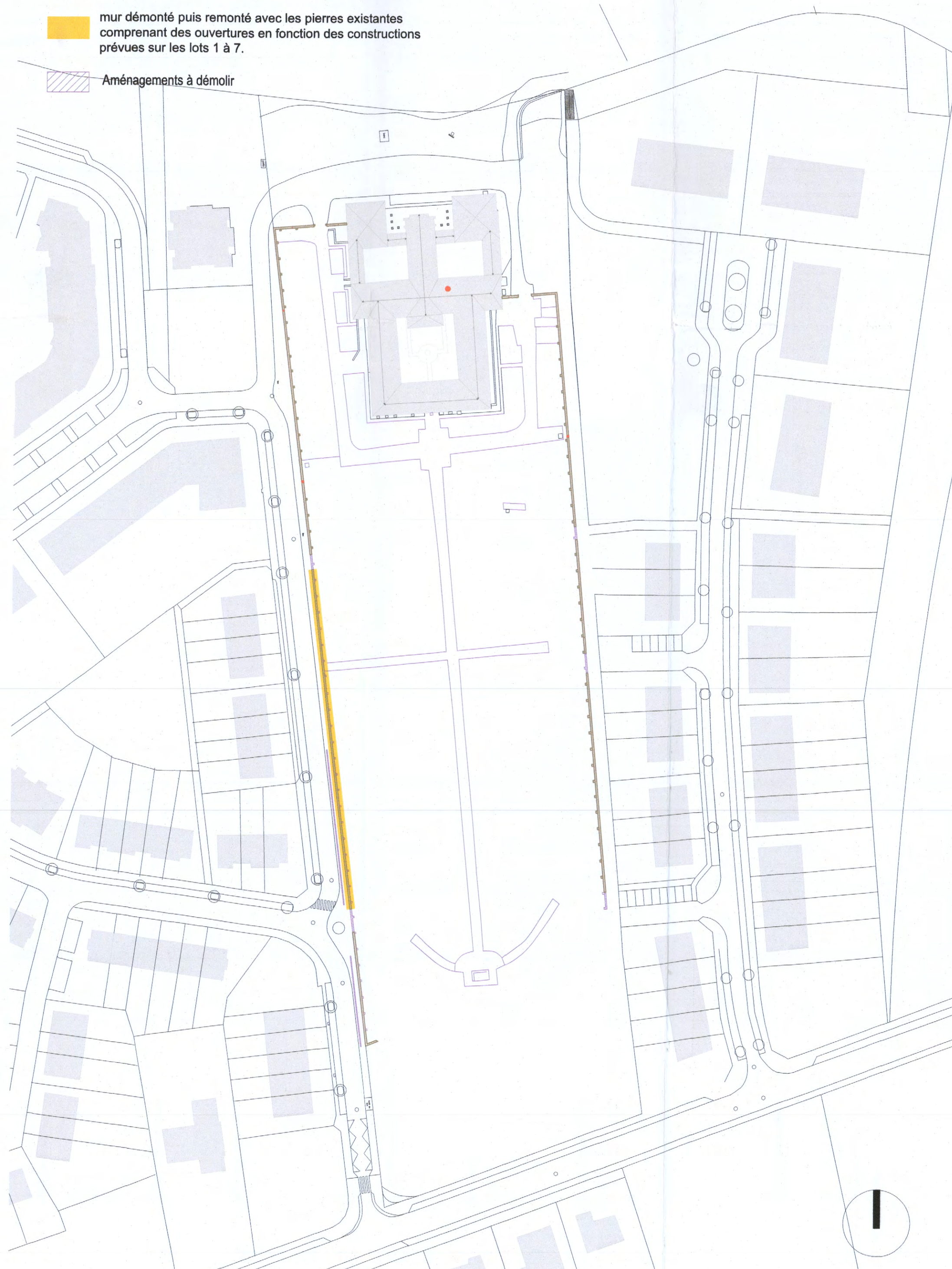


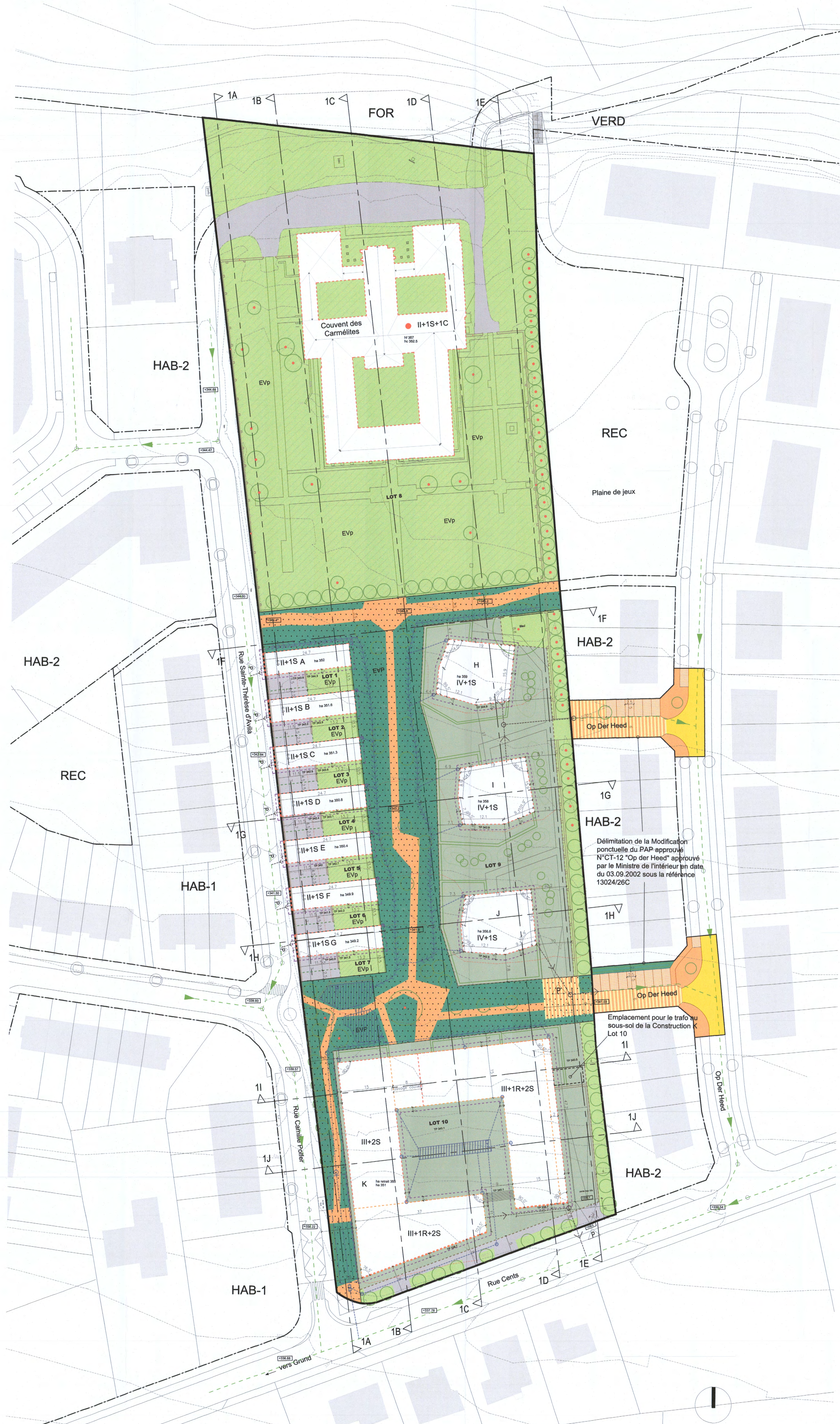
PLAN_SCHEMA DES CESSIONS, LOTS ET PARCELLES EXISTANTES



PLAN_SCHEMA DES DEMOLITIONS



PLAN PAP 1/500



MAISONS UNIFAMILIALES

Construction	LOT 1	3 a 33 ca
-	160,55 m ²	312 m ²
287,3 m ²	1- mi	1-u
tp	352 (ha)	II+1S

Construction	LOT 2	3 a 33 ca
-	160,55 m ²	287 m ²
287,3 m ²	1- mi	1-u
tp	351,6 (ha)	II+1S

Construction	LOT 3	3 a 33 ca
-	160,55 m ²	312 m ²
287,3 m ²	1- mi	1-u
tp	351,3 (ha)	II+1S

Construction	LOT 4	3 a 33 ca
-	160,55 m ²	287 m ²
287,3 m ²	1- mi	1-u
tp	350,8 (ha)	II+1S

Construction	LOT 5	3 a 33 ca
-	160,55 m ²	312 m ²
287,3 m ²	1- mi	1-u
tp	350,4 (ha)	II+1S

Construction	LOT 6	3 a 33 ca
-	160,55 m ²	287 m ²
287,3 m ²	1- mi	1-u
tp	349,9 (ha)	II+1S

Construction	LOT 7	3 a 33 ca
-	160,55 m ²	312 m ²
287,3 m ²	1- mi	1-u
tp	349,2 (ha)	II+1S

VILLAS URBAINES

Construction	LOT 9	42 a 45 ca
-	1039,2 m ²	3711 m ²
2730 m ²	3 constructions	33-c
-	346,4 m ²	1237 m ²
-	1 construction	11-c
tp	359 m (ha)	IV+1S

Construction	LOT 10	48 a 68 ca
-	2371 m ²	7054 m ²
4700 m ²	1 construction	70-c
tp	351 m (ha)	III+1R+2S

RESIDENCE CENTS

Construction	LOT 10	48 a 68 ca
-	2371 m ²	7054 m ²
4700 m ²	1 construction	70-c
tp	351 m (ha)	III+1R+2S

COUVENT DES CARMELITES

Construction	LOT 8	117a 91 ca
-	2500 m ²	3830 m ²
4500 m ²	1 construction	1-c
12-14 (% existant)	357 m (ht)	II+1S+1C

Cession
cession: 46.05a (16.5%)

LEGENDE

Délimitation du PAP et des zones du PAG

--- délimitation du PAP
--- délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

--- terrain existant
--- terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III... nombre de niveaux pleins
+1, 2... R nombre d'étages en retrait
+1, 2... C nombre de niveaux sous combles
+1, 2... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

h₀-x hauteur maximale à la corniche
h₀-x hauteur maximale à l'apogée
h₀-x hauteur maximale à la falte

Type et disposition et nombre des constructions

onc constructions en ordre contigu
onc constructions en ordre non contigu
x-mi maison isolée
x-mj maison jumelée
x-emb maison en bande

Type et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial
x-s x logements de type collectif
x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

tp toiture plate
b/(%±%) toitures à versants, degré d'inclinaison
← orientation de falte

Garant des immeubles (plan/coupees)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendance
alignement obligatoire pour dépendance
alignement obligatoire pour dépendance
alignement obligatoire pour dépendance

Délimitation des lots/lots

Lot projeté
Lot projeté
Terrains octés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

espace vert privé
espace vert public
aire de jeux
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie projetée / haie à conserver
muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

réseaux à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fosse ouverte pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

possibilité d'accès parking souterrain / garage
aménagements à démolir

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

zone de rétention
canalisation pour eaux usées existantes
bassin enterré

mur démonté puis reconstruit avec les pierres existantes
domaine privé à céder au domaine public communal

espace vert privé avec un maximum de 50% de surface extérieure scellée

MODIFICATION	REV.	DATE
Modification PAP suite à l'avis de la CE. Ref: 18276/26C	01	13.11.18

Référence : 18276/26C

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du 19.11.2018

La Ministre de l'intérieur

Taina Bofferting

NB : CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'INTERMEDIAIRE DU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALER SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

MAITRE DE L'OUVRAGE:

LAFAYETTE SA
2, Rue Christophe Plantin
L-2339 LUXEMBOURG

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER NQ
« WUNNEN AM KLOUSCHTERGAART_RUE CENTS_LUXEMBOURG

TITRE:

PARTIE GRAPHIQUE _ Plan PAP

PLAN N°:

184301_01-PAP-181113_P001

DATE:

13/11/2018

ASSE:

REV N°:

1

ECHELLE:

1/500

jim dennes associates

184301_01-PAP-181113_P001

13/11/2018

1/500